Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 9370824
Centre d'intérêt: 910

Soirée-débat L'énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes : un pas en avant ou quinze ans en arrière? (1984 : Université de Montréal).

L'énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes : un pas en avant ou quinze ans en arrière? : rapport d'une soirée-débat organisée par la Section québécoise de l'Association canadienne pour l'étude de l'éducation des adultes tenue le 23 mars 1984 à l'Université de Montréal ; textes colligés par Madeleine Blais ; Section d'andragogie, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal. -- Montréal : L'Université, Librairie, 1984.
37 p. ; 28 cm.

Vedette(s)-secondaire(s): Blais, Madeleine, éd * Association canadienne pour l'étude de l'éducation des adultes. Section québécoise * Université de Montréal. Section d'andragogie

Descripteur(s): Education des adultes * Politique gouvernementale * Education permanente

Exposés présentés lors de la soirée-débat organisée suite à la parution de l'énoncé de politique du gouvernement en matière d'éducation des adultes en février 1984. Ils ont pour titre: Quelques conséquences de l'éventuelle application de cette politique; Une réduction de l'éducation des adultes à la formation de la main-d'oeuvre; Un projet d'éducation permanente - un recul pour l'éducation des adultes?; Réactions d'un commissaire de l'ex-Commission Jean; Echange entre les personnes-ressources et l'auditoire sur l'énoncé de politique.

Type de document:

9370824

ANDRAGOGIE

L'ÉNONCÉ D'ORIENTATION ET PLAN D'ACTION EN ÉDUCATION DES ADULTES: UN PAS EN AVANT OU QUINZE ANS EN ARRIÈRE?

Textes colligés par
Madeleine BLAIS

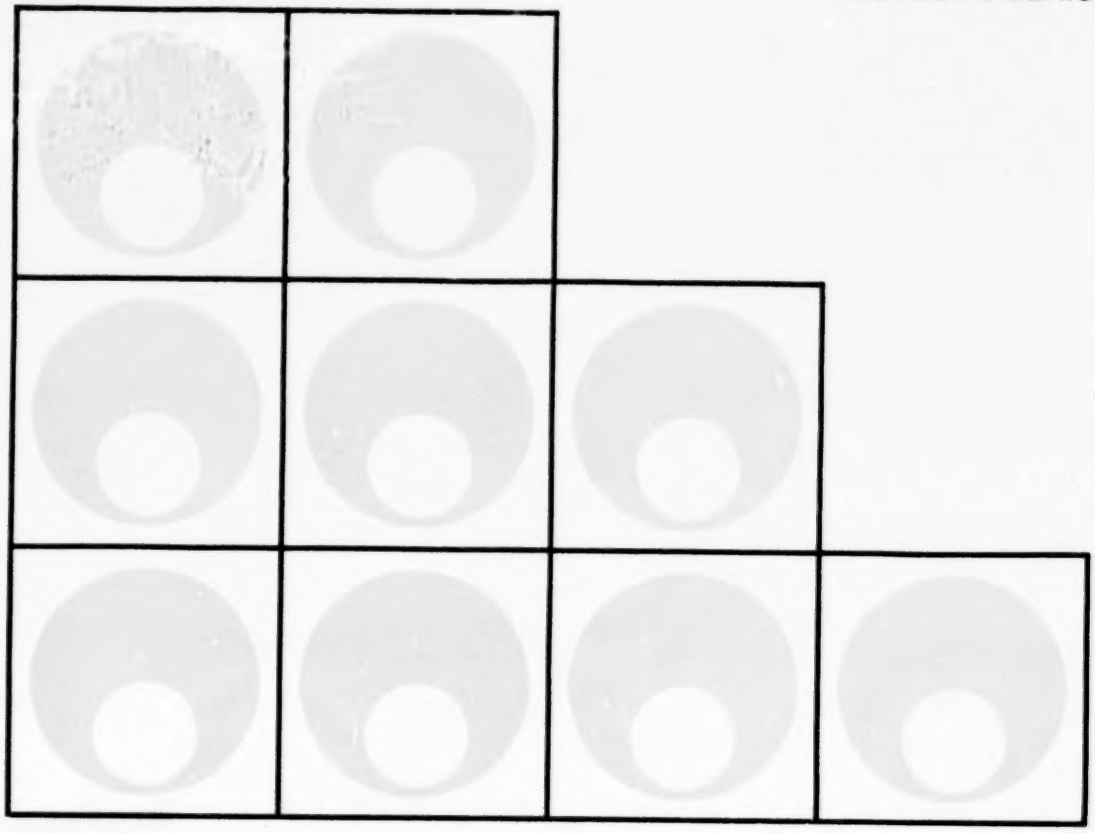

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

G 3.62

9370824 G3.b2

CENTRE DE DOCUMENTATION
CREP

L'ENONCE D'ORIENTATION ET PLAN D'ACTION EN EDUCATION DES ADULTES:

UN PAS EN AVANT OU QUINZE ANS EN ARRIERE?

Rapport d'une soirée-débat organisée par la section québécoise de l'Association canadienne pour l'étude de l'éducation des adultes tenue le 23 mars 1984 à l'Université de Montréal

Textes colligés par
Madeleine Blais

Section d'andragogie
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Montréal

LA LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL
1984

DEPOT LEGAL - 4e TRIMESTRE 1984
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU QUEBEC
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU CANADA

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES 1

INTRODUCTION 1

L'énoncé de politique en éducation des adultes:

QUELQUES CONSEQUENCES DE SON EVENTUELLE APPLICATION
M. Gilles Besner 3

UNE REDUCTION DE L'EDUCATION DES ADULTES A LA FORMATION
DE LA MAIN-D'OEUVRE. M. Claude Gaudet 11

UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE - UN RECUL POUR L'EDUCATION DES
ADULTES ? Mme Gisèle Painchaud 15

REACTIONS D'UN COMMISSAIRE DE L'EX-COMMISSION JEAN
M. Claude Desmarais 21

ECHANGE ENTRE LES PERSONNES-RESSOURCES ET L'AUDITOIRE 27

INTRODUCTION

Le 23 janvier 1980, le Gouvernement du Québec créait une commission d'étude sur la formation professionnelle et la formation socioculturelle des adultes et lui confiait le mandat de porter ses recherches en particulier sur les questions relatives à la formation professionnelle, au recyclage et au perfectionnement professionnel des travailleurs, dans une perspective d'éducation permanente, au partage des responsabilités en matière de support financier et de services d'enseignement professionnel offerts à la main-d'oeuvre, à l'éducation culturelle (non professionnelle) des adultes.

Cette Commission d'étude présentait au Gouvernement, en février 1982, son rapport sur la situation de l'éducation des adultes au Québec: APPRENDRE: une action volontaire et responsable . Il a fallu attendre deux longues années avant que le Gouvernement ne donne suite à cet important rapport. En effet, ce n'est que le 28 février 1984 que le Gouvernement a rendu public ce qu'il a appelé UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE, dans lequel il a énoncé des orientations et un plan d'action en éducation des adultes.

Quelques semaines à peine après la parution de cet énoncé de politique, la section québécoise de l'Association canadienne pour l'étude de l'éducation des adultes (ACEEA) organisait une soirée-débat sur le sujet. Ce sont les exposés qui ont été présentés ce 23 mars 1984, qui sont publiés dans les pages qui suivent .

Madeleine Blais PH.D.

* Nous regrettons vivement que le texte de l'exposé de M. Yvon Robert, directeur général de la Fédération des CEGEP, ne nous soit pas parvenu.

L'énoncé de politique en éducation des adultes:
QUELQUES CONSEQUENCES DE SON EVENTUELLE APPLICATION.

Communication de M. Gilles Besner, directeur-adjoint des services éducation et information à l'UPA.

D'abord je tiens à vous dire, comme commentaire préliminaire, que j'ai la conviction qu'il n'y aura pas de commission parlementaire. Au ministère de l'éducation, on considère cet énoncé comme un chef-d'oeuvre. Or, on ne touche pas à un chef-d'oeuvre. Oui en effet, c'est un chef-d'oeuvre de récupération. C'est un document qui s'appuie sur l'UNESCO dont il utilise le langage: "apprendre à apprendre", "la cité éducative", etc... Il ramasse aussi la CEFA au niveau du vocabulaire. Et tout ça pour faire passer le modèle de l'OCDE, le modèle économiste des sociétés occidentales.

Ce document se veut une politique d'éducation permanente, mais en réalité, il n'a rien d'une politique d'éducation permanente. C'est plutôt une politique complémentaire de bien-être social: 40 millions de dollars qui s'en vont à la formation à l'école ou dans l'industrie; 40 millions $ négociés avec le Fédéral et qui seront appliqués aux assistés sociaux de 18-30 ans qui reçoivent déjà 150$ par semaine. Toutes les revendications par rapport à ce montant de 150$ ont été réglées. Ceux qui accepteront de retourner à l'école ou en industrie, recevront un autre 140$ et, si c'est dans l'industrie plutôt qu'à l'école, on y ajoutera un autre 100$. C'est aussi une politique de développement, de subvention indirecte à l'industrie qui sera avantagée par rapport à l'ancien système. De plus, il n'est pas acquis que l'encadrement pédagogique en industrie sera assuré. Avant, il y en avait peu; et il n'est dit nulle part que l'encadrement pédagogique pour la formation en industrie sera garanti!

Enfin, on peut y voir une politique de récupération des "drop-out": d'abord, on élimine la distinction entre les concepts de

"jeunes" et "adultes", puis on met l'accent sur ceux qui quittent l'école, c'est-à-dire les jeunes de 16 ans et plus.

Finalement, c'est surtout un instrument du plan de relance économique, qui est mis en place finalement pour venir soutenir une politique de main-d'oeuvre qui n'existe pas. Comme le disait Mme Pauline Marois, ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, l'énoncé de politique aurait été beaucoup plus intégrateur si le Gouvernement avait pu, en même temps, présenter une politique de main-d'oeuvre. Ce qu'il n'a pas fait et ne fera certainement pas prochainement.

Quand j'essaie de prendre du recul, ce qu'il me reste comme impression globale, c'est que le Québec a manqué une belle chance d'aller de l'avant, de capitaliser sur 15 ans d'expérience et de poser les problématiques dans des termes nouveaux. Il a raté une belle chance! Pourtant, il avait un bon départ. La CEFA avait trouvé des dimensions originales, des façons nouvelles de poser certaines des questions, qui sont pourtant vieilles en éducation des adultes.

On se retrouve donc avec un document qui utilise un langage moderne pour nous aider à mieux reculer de 15 ans et pour régler un vieux problème administratif. Car, probablement qu'au niveau gouvernemental, on vient de régler un conflit qui durait depuis 15 ans entre les fonctionnaires du M.E.Q. et ceux de la Main-d'oeuvre, anciennement du ministère du Travail. On verra dans trois ans si ces deux ministères n'ont toujours besoin que de deux pages pour s'entendre, comme ils le prétendent actuellement.

* * * * * * * * * * *

Au niveau des <u>conséquences générales</u> les plus importantes, j'en identifie quatre. La première est que ça place le monde de l'éducation des adultes dans une situation de dépendance par rapport au monde économique. C'est majeur et important. Cette politique met l'accent sur le développement économique et, ce qui est pire, le développement économique à court terme: les 5 secteurs de développement identifiés par le Gouvernement. Elle ne donne pas à long terme, une politi-

que d'éducation des adultes, mais donne un plan de travail pour les trois prochaines années à la condition que tout aille bien dans ces secteurs-là.

Une deuxième conséquence générale importante, c'est que cette politique vient détruire des mécanismes qu'on avait mis 15 ans à développer. Il y avait déjà eu la disparition de l'équipe d'aide au développement, maintenant c'est la disparition de la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA). Ce qui est pire, c'est que d'une réunion à l'autre, on découvre d'autres mécanismes qui disparaissent. C'est tellement bien écrit cet énoncé que si on ne prend pas le temps de bien le lire, on ne réalise pas ce que l'on perd. Mais, plus on en discute, plus on voit des "pans de mur" qui tombent. Par exemple, il y a quelques temps nous avions une discussion avec la Direction des cours par correspondance; ils pensaient s'en sortir. Il y a deux jours, ils réalisaient qu'ils disparaissent si on ne libère pas 30 millions $ qui leur permettraient de repartir sur la base décrite dans le document. Dans l'énoncé de politique, il n'est nulle part fait mention de cette somme. Peut-être cette direction disparaîtra-t-elle aussi.

Le pire, à mon avis, c'est la disparition de la DGEA. Le ministre de l'Education, lors de sa conférence de presse, a dit: "on répond à la Commission Jean qui nous avait demandé de ramasser l'éducation des adultes dans un lieu unificateur". Il n'est pas certain qu'il avait bien compris; on ne pensait sûrement pas au ministère de la Main d'oeuvre. A la DGEA, une rumeur voulait, il y a quelques jours, que plusieurs de ses fonctionnaires aillent au ministère de la Main-d'oeuvre pour s'occuper de l'éducation des adultes. La décision semble être prise de créer au ministère de la Main-d'oeuvre, une direction de la formation professionnelle; et pour de pas être pris avec du monde de la DGEA, on installe cette nouvelle direction à Montréal.

Finalement, c'est la disparition de ces mécanismes contre lesquels nous avons tous "chialer" à un moment ou l'autre de leur existence. Au moins il y avait un lieu qui se permettait de regrouper des ressources qui réfléchissaient de façon spécifique aux questions

rattachées à l'éducation des adultes. Ce lieu était vu comme un secteur d'activités en soi, qui avait sa propre dynamique. C'était un lieu d'expertise assez extraordinaire.

Une autre conséquence de cette politique, est qu'on va être "pogné", les organismes comme le nôtre, à s'installer encore une fois, dans un processus de formation des individus: former cet autre monde qui vient s'occuper d'éducation des adultes. On a déjà commencé à vivre cette situation dans le secteur agricole. Tous les interlocuteurs avec qui on peut avoir à transiger, rebondissent dans le décors, ils sortent de nulle part et sont mandatés pour s'occuper d'un bout de la politique de l'éducation des adultes, le bout qu'ils pensent avoir. Tout ce monde-là n'a aucune expertise, aucune expérience dans le secteur de l'éducation des adultes et c'est le "terrain" qui va devoir les former.

Le dernier point au niveau des conséquences générales, est la situation de dépendance dans laquelle va se trouver nos institutions d'enseignement par rapport au secteur économique et par rapport au ministère de la Main d'oeuvre, concrètement à travers les Centres de formation professionnelle (les CFP). On a toujours voulu que les institutions soient vues comme des ressources possibles pouvant répondre à des besoins de formation professionnelle, des ressources parmi d'autres. Avant, on ne trouvait pas drôle toutes ces chicanes entre les institutions d'enseignement et les CFP, mais au moins, on était obligé de s'entendre. On n'en sortait pas tant qu'on ne s'était pas entendu. Au moins le ministère du Travail était obligé de rester à la table et de discuter. Tout cela est fini. Actuellement c'est clair, c'est le ministère de la M.O., à travers les CFP, qui identifie les besoins, choisit les institutions, organise les demandes et gère la formation. Aux institutions d'enseignement, il reste comme rôle, à organiser la pédagogie et à donner le certificat. Qu'un ministère soit dépendant d'un autre ministère, ce n'est peut-être pas grave, ce qui est inquiétant, c'est la dépendance des institutions. Cela va créer une situation d'instabilité des équipes de travail, c'est-à-dire que les équipes vont être dépendantes des commandes des CFP qui ne seront pas obligés

de s'adresser au système d'éducation. Il suffit qu'il y ait un fonctionnaire dans un CFP qui décide, pour donner une bonne leçon à une commission scolaire avec qui il ne s'entend pas, de diminuer le volume des commandes de façon importante (20-25%), pour déséquilibrer les ressources permanentes et faire finalement que toute cette expertise soit compromise à tout jamais. La Commission scolaire va être obligée de se débarasser de son surplus de personnel, puis ce sera du travail à la pige, du travail d'occasionnels recrutés au rythme des commandes des CFP. Cette incapacité de garder des équipes en place risque fort de faire que les meilleurs vont disparaître, ils vont se trouver des jobs ailleurs. Ils seront remplacés par des gens à la pige qui viendront prendre de l'expérience dans un "turnover" qui n'aura pas d'allure. Finalement, ce sera très difficile à long terme, pour les institutions, de se bâtir des équipes qui auront de l'expertise et qui seront capables de travailler dans des secteurs de développement.

* * * * * * * * * *

Au niveau du secteur agricole, il y a quatre conséquences qui nous frappent de front. La première est une insécurité par rapport à une garantie de formation générale de base. Qu'est-ce qui est général, qu'est-ce qui est de base? Même lorsqu'il s'agit de la formation professionnelle qui habilite quelqu'un à retourner sur une ferme pour le restant de ses jours, on a toujours préconisé que la dimension générale de la formation devait fortement être présente. Elle fait partie de la formation globale. C'est important qu'un gars qui va passer sa vie en agriculture, se retrouve sur sa ferme non seulement équipé pour faire marcher un tracteur et planter ses carottes, mais soit aussi capable de se retrouver dans le syndicalisme agricole, dans la vie de son village et dans les organisations dans lesquelles il veut s'embarquer. Cette perspective était possible à cause des relations directes qu'il nous était possible d'avoir avec le réseau de l'éducation qui préconisait davantage une formation générale qu'une formation uniquement fonctionnelle, directement axée sur les fonctions de production.

BESNER

Une deuxième conséquence pour le secteur agricole, c'est qu'on est pris pour fonctionner avec un mécanisme qui est mal adapté: les CFP. Il y avait trois rôles à la CFP: l'identification des besoins et l'organisation des activités de formation. Un 3e rôle consistait à vérifier si le monde était présent aux cours avant de donner les allocations. On a réglé la question des allocations en '76. Les allocations des travailleurs autonomes (les producteurs agricoles et les pêcheurs) ont été coupées. Donc depuis '76, la CFP n'avait plus à s'occuper de nous en ce qui concerne les allocations. Au niveau de l'identification des besoins, cela a peut-être l'air compliqué, mais dans la pratique, c'est l'inscription au bureau de l'assurance-chômage qui sert à identifier les besoins de formation. Et comme les producteurs agricoles n'ont pas accès à l'assurance-chômage, la CFP ne peut pas trouver tout de suite les besoins de formation. Il reste un mécanisme: les comités consultatifs régionaux (CCR) ou sectoriels par champ de travail. Ces comités sont organisés avec une partie patronale et une partie syndicale. On s'est retrouvé sur des CCR où la partie patronale ce sont les producteurs agricoles et la partie syndicale ce sont les femmes collaboratrices et la relève. Les femmes ne la trouvaient pas drôle! Cette dimension de la question, on doit la reprendre à zéro, il nous faut rencontrer la ministre Pauline Marois pour lui expliquer qui on est et ce qu'on veut faire.

La troisième conséquence pour l'UPA est la perte d'un mécanisme de soutien à la recherche, de soutien à l'exploration dans certains secteurs. Qu'est-ce qui va nous rester après tous les changements, ce n'est pas clair. Le bout qui peut être le plus intéressant pour un organisme comme le nôtre, c'est le bout socio-culturel, c'est-à-dire le bout des projets spéciaux, le bout de la DGEA. Pour nous cela a été important. Le Gouvernement prend tout un chapitre, au début de son énoncé de politique, pour démontrer que tous les ministères sont impliqués en éducation des adultes. Il commence avec l'agriculture et les passe tous; finalement, il n'y a que la Voirie qui n'a rien. Il en écrit beaucoup sur l'agriculture; de plus, un autre document important a été Nourrir le Québec, où l'agriculture est identifiée comme le

secteur majeur du développement économique des prochaines années. Par ailleurs, ce même Gouvernement forme un comité interministériel axé sur le développement économique et l'Agriculture n'est pas là.

Est-ce que la nouvelle politique veut dire, par exemple, que les Coopératives d'habitations vont devoir aller voir le ministre de l'Habitation pour avoir une subvention de 5000$ en éducation populaire, éducation qui aboutira finalement à la contestation des politiques de ce ministère?

Voici un autre exemple de ce qu'on a pu faire grâce à la DGEA. On a organisé une session de formation sur les plans conjoints. Est-ce que le ministre de l'Agriculture aurait accepté de financer une telle activité?

La DGEA ne favorisait pas la révolution, mais elle se limitait à s'assurer de la pertinence de l'activité et de la rigueur pédagogique. Une fois qu'on avait démontré ça, elle ne s'intéressait pas aux conséquences des actions suscitées. Il y avait moyen d'aller chercher des budgets de recherche qui étaient insignifiants si on regarde ça de près, qui ne permettaient pas des miracles, mais qui permettaient des percées intéressantes dans des secteurs pivots et qui permettaient, entre autre, pour des petits organismes comme le nôtre, d'expérimenter des méthodes pédagogiques et des contenus de formation qui étaient assez extraordinaires.

Pour illustrer, je reviens sur la formation économique, on a eu une subvention de 12,000$ de la DGEA. On a travaillé pendant un an et demi pour monter la session. On a formé 45 personnes. Cela faisait un groupe de formateurs qui étaient disponibles à travers toutes les fédérations régionales (on a l'avantage d'avoir un réseau provincial). Depuis 15 mois, on a offert 160 sessions de formation; on a formé plus de 2500 personnes. C'est un prorata, en terme de coût-bénéfice, que le système d'éducation ne peut atteindre.

Le quatrième point important pour l'UPA est la situation d'incertitude dans laquelle on se trouve par rapport au développement de la formation. Il y a deux aspects majeurs qui nous préoccupent. On

BESNER

s'est battu durant trois ans avec la DGEA pour obtenir le plan de relance de la formation professionnelle agricole. Concrètement, dans chacune des régions agronomiques, il y a un représentant régional (RFA) qui s'occupe de travailler à l'identification des besoins de formation dans le secteur agricole: le mandat de la CFP. Cela a eu pour effet de tripler dans les régions, le nombre de cours qui ont été donnés. En Estrie, par exemple, le RFA est à 60% de son temps. Au mois d'octobre, la moyenne annuelle était de 200-300 heures/année. Actuellement, on a plus de 1000 heures. Qu'est-ce qui va arriver à ces agents-là? Tantôt ils disparaissent, tantôt ils restent. Ces éléments de développement de la formation professionnelle, socio-culturelle et générale, sont hypothéqués. L'UPA rendra public, devant les audiences du Conseil des collèges, une demande pour que se développe une approche intégrée de la formation professionnelle agricole, c'est-à-dire une approche permettant d'obtenir un diplôme d'études collégiales autant par le biais de cours en institution que par des cours par correspondance. Ces deux moyens existent déjà, il faut qu'ils soient intégrés.

Je termine en rappelant que ce que nous appréhendons le plus, c'est le démantèlement d'un réseau de personnes sensibilisées à nos préoccupations et avec qui nous avions amorcé une réflexion sérieuse sur la recherche et solutions répondants aux problèmes du secteur agricole.

Le temps que les ministères démêlent leurs conflits de juridictions, nous en avons pour deux ans à nous demander qui aller voir, à connaître de nouvelles personnes à qui il faudra tout expliquer, et à rebâtir les liens nécessaires à l'évolution de nos préoccupations.

Il reste à espérer que les producteurs agricoles, comme d'ailleurs l'ensemble des citoyens du Québec, n'y perdront pas trop, puisque c'est pour eux que l'on propose tous ces changements.

(Ceci est une transcription de l'exposé verbal de M. Besner)

.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.

L'énoncé de politique en éducation des adultes:
UNE REDUCTION DE L'EDUCATION DES ADULTES
A LA
FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE.

Communication de M. Claude Gaudet, professeur à la section d'andragogie, Faculté des Sciences de l'éducation, Université de Montréal.

Le 28 février dernier, le ministre Camille Laurin, qui était alors titulaire du portefeuille de l'éducation, présentait à la Presse un texte attendu depuis plusieurs années sous le titre: "Un projet d'éducation permanente: énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes".

Depuis sa publication, l'énoncé de politique en matière d'éducation des adultes n'a reçu que des critiques négatives. Cela s'explique facilement puisqu'il s'agit d'un document extrêmement décevant pour tous ceux qui ont mis leur coeur au service de l'éducation des adultes depuis plusieurs années.

La politique gouvernementale en matière d'éducation des adultes est très faible à plusieurs points de vue. D'abord cette politique a été conçue en vase clos au niveau des sous-ministres de l'éducation. Personne n'a été consulté ou ceux qui l'ont été n'ont pas été entendus. Madame Michèle Jean, la présidente de l'ex-commission d'étude sur la formation socio-culturelle et professionnelle des adultes, n'a pas été consultée une seule fois depuis le dépôt de son rapport, il y a deux ans. Pourtant la Commission Jean avait consulté des milliers de personnes et des centaines d'organismes d'éducation des adultes sur tout le territoire du Québec avant de déposer son rapport. Des 430 recommandations de la Commission Jean, le gouvernement n'a retenu que celles qui font l'affaire de sa propre machine administrative au détriment de la spécificité de l'éducation des adultes, donc au

détriment des adultes: on ne fera plus de différence désormais entre jeunes et adultes après l'âge de scolarisation obligatoire (16 ans).

Les priorités du gouvernement ne tiennent pas du tout compte de l'ensemble des activités éducatives des adultes. Le gouvernement réduit indûment et par une erreur de perspective grave, l'éducation des adultes à la formation, au perfectionnement ou au recyclage de la main-d'oeuvre.

L'éducation des adultes est tristement assujettie aux exigences de la production de biens et de services alors que le principe du développement de toute la personne a toujours guidé les travaux de la Commission Jean. Réduire l'homme ou la femme à son métier représente une erreur d'orientation sociale très lourde de conséquence et tout à fait inacceptable.

Tous les éléments de la politique sont orientés vers ce que l'on appelle la "formation qualifiante". On va même jusqu'à commettre l'erreur de séparer l'analyse des besoins qui est confiée au maître d'oeuvre de toute cette politique, soit au Ministère de la Main-d'oeuvre, de la formation en tant que telle, qui elle, demeure au secteur de l'éducation. L'éducation est un processus constitué d'au moins quatre opérations organisées en séquence: 1) l'analyse des besoins, 2) la formulation des objectifs, 3) la réalisation des activités et 4) l'évaluation. Briser cette séquence en confiant séparément ses parties à des institutions différentes équivaut à saboter le processus de l'éducation dans ses bases mêmes. Au contraire, il faut rapprocher ces opérations institutionnellement et dans le temps, tout en associant les adultes à chacune d'entre elles. La politique nous invite à rompre avec le principe qui veut que l'adulte lui-même définisse ses propres besoins éducatifs. Demain c'est le gouvernement, le Ministère de la Main-d'oeuvre, qui définiera tout cela pour nous sous le couvert de la cohérence à introduire dans le système. Or, personne ne veut se faire dire quoi apprendre, surtout pas à l'âge adulte et encore moins par le gouvernement.

Le gouvernement propose un comité interministériel pour coor-

donner tout cela. Mais, faut-il mépriser à ce point la population que d'essayer de lui faire croire en l'efficacité des comités interministériels. Cela n'a jamais marché dans le passé. Même les affaires intergouvernementales n'ont pas marché et Jacques-Yvan Morin a démissionné de son poste tout récemment parce qu'il ne s'entendait pas avec son collègue Landry sur les politiques de commerce extérieur. Et ce n'est là qu'un exemple.

A sa face même, cette politique est vouée à l'échec le plus cuisant. Basée sur une idéologie émanant du Rapport Faure en France, vieux de 10 ans, c'est-à-dire l'idéologie de l'éducation permanente dans la cité éducative, la politique du gouvernement est sans racine, rase nos plus belles traditions et nos plus beaux succès pour les remplacer par des objectifs ténébreux, pas du tout définis ou tout à fait naïfs. Quand le gouvernement vise à utiliser les enseignants mis en disponibilité le jour dans les activités éducatives pour adultes le soir en brandissant le slogan de l'éducation permanente, on peut conclure que ses objectifs sont sans racines, ténébreux ou purement naïfs. Ce n'est pas parce que le ministre l'a dit que la compagnie X, Y ou Z va immédiatement ouvrir toutes grandes ses portes pour accueillir chez elle les enseignants et les adultes en stage de formation. C'est cela le beau rêve de la cité éducative, mais la réalité est parfois moins naïve que certains ministres veulent bien le laisser entendre.

Finalement, on ne peut qu'espérer que le nouveau ministre de l'Education, M. Bérubé, ne donnera pas suite au projet de son prédécesseur sans se mettre d'abord à l'écoute des éducateurs d'adultes et des adultes eux-mêmes. On efface tout, puis on recommence; il n'y a rien d'autre à faire quand on a fait une erreur.

.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.

L'énoncé de politique en éducation des adultes:
UN PROJET D'EDUCATION PERMANENTE -
UN RECUL POUR L'EDUCATION DES ADULTES ?

Communication de Mme Gisèle Painchaud, vice-doyenne à la recherche,
Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal.

Après quelques années passées dans une espèce de limbo dans l'attente d'une décision gouvernementale, il est réjouissant d'avoir enfin quelque chose à critiquer. Qu'il y ait enfin un Enoncé d'orientation et Plan d'action en éducation des adultes est en soi éminemment positif même si le programme proposé est bien en-deçà des attentes.

Le discours est séduisant, parfois envoûtant, convainquant même, c'est du moins l'impression qui se dégage d'une première lecture du texte. Que ces fonctionnaires écrivent bien! Le Gouvernement nous a habitués à une prose abondante dans ses livres balncs, verts, oranges et j'en passe. Cet Enoncé d'orientation et Plan d'action ne se compare pas en nombre de pages, au rapport de la CEFA - de cela il faut en être reconnaissant - mais nous avons droit, encore une fois, à un long exposé. Une lecture plus attentive du texte révèle des contradictions, des ambiguités, des silences qui ne laissent pas d'inquiéter sur les véritables intentions du Gouvernement et sur la signification qu'il faut donner à certaines propositions qui sont soi-disant en accord avec les recommandations de la CEFA. Dans l'ensemble des points présentés dans l'Enoncé d'orientation, je n'en ai retenu que trois que j'estimais un peu plus importants que les autres: le droit des adultes à l'éducation et l'accessibilité, la spécificité de l'éducation des adultes et le concept de formation qualifiante.

Le droit des adultes à l'éducation et l'accessibilité

On affirme que le diplôme d'études collégiales doit être visé

pour le plus grand nombre, en déployant au maximum les ressources éducatives. Le Gouvernement s'est dit en accord avec l'une des principales orientations du Rapport Jean concernant un accès plus large aux ressources existantes.

L'accessibilité n'est pas clairement définie. On peut penser par exemple que les adultes pourront accéder plus facilement aux services éducatifs si on multiplie les canaux. C'est l'option que semble prendre le gouvernement lorsqu'il parle de conditions adaptées d'accueil et de référence, de reconnaissance des acquis et de modalités de formation y compris la formation à distance. De fait, il est toujours question de ressources existantes. De quoi s'agit-il exactement? Pour la formation générale, du cursus scolaire du secondaire et du collégial. En d'autres termes, les adultes et les jeunes adultes auront le droit, au même titre que les jeunes, à la scolarisation. C'est beaucoup et peu à la fois. J'y reviendrai.

De plus, on trouve des remarques difficiles à interpréter. Les ressources seront accessibles à tous ceux qui, quel que soit leur âge, veulent y poursuivre une démarche valable de formation, tout en évitant les exclusions qui n'auraient rien à voir avec de légitimes exigences de qualité. Que faut-il entendre par une démarche valable de formation et de légitimes exigences de qualité? Faut-il comprendre que les seules formations admises pour les adultes seront celles dispensées par le système régulier?

Personne ne contestera que dans une conjoncture économique difficile, il revienne, en dernière analyse, au Gouvernement d'établir les priorités d'offres de service et de répartir les ressources disponibles. On s'attendrait, cependant, en régime démocratique, à ce qu'il y ait consultation quant à la détermination des priorités.

La spécificité de l'éducation des adultes

La spécificité de l'éducation des adultes n'apparaît qu'une seule fois en rapport avec les pratiques pédagogiques. S'agit-il, comme le disait récemment en boutade un fonctionnaire du ministère, qu'à l'avenir, le même programme sera offert à tous, la différence

entre jeunes et adultes se situant au niveau des guides pédagogiques?

A chaque fois que le discours de l'éducation permanente apparaît lorsqu'il est question de l'éducation des adultes, il faut s'interroger sérieusement, surtout lorsqu'on trouve des énoncés comme celui-ci: "C'est le pari que l'éducation permanente peut inspirer les pratiques administratives et pédagogiques du système scolaire". C'est, en d'autres termes, avancer que David, éducation des adultes, pourra imposer ses façons de faire à Goliath, système régulier, pour reprendre une analogie de Michel Lemay.

Lorsqu'on affirme qu'il ne s'agit pas d'intégrer l'éducation des adultes au système régulier mais bien de l'intégration du système scolaire au projet de l'éducation permanente, il est bien difficile de ne pas comprendre qu'il s'agit effectivement dans un premier temps de l'intégration des adultes au système régulier, surtout lorsqu'il est fait état plus loin, en parlant de la nécessité de prévoir des structures adéquates, que l'éducation des adultes ne saurait être un établissement dans un établissement. Ainsi donc, l'opération comporte deux volets: l'intégration de l'éducation des adultes au système régulier et l'intégration du système régulier au projet de l'éducation permanente, un objectif louable en soi mais particulièrement difficile à réaliser en préservant la spécificité de l'éducation des adultes.

Bien qu'on reconnaisse que l'une des dimensions du projet de l'éducation permanente comporte la multiplicité des activités éducatives et la diversité des lieux de formation, il faut se demander si dans les faits, le concept de formation qui est privilégié, son aspect normatif, entre autres, n'aura pas pour effet de renforcer le contrôle de l'Etat sur l'ensemble des activités éducatives destinées aux adultes.

Je ne veux prendre pour exemple que le secteur de l'éducation populaire à qui il est prévu de confier des responsabilités en matière de formation, en fonction et j'insiste, des priorités nationales d'éducation populaire. Or, encore une fois, les contenus sont déterminés par l'Etat. Comme le soulignait Dumazedier dans L'Education permanente, le rôle spécifique des organismes d'éducation populaire pour le

développement d'une authentique éducation des adultes, est de la plus haute importance et il exige la plus grande indépendance possible à l'égard des gouvernements et des institutions quels qu'ils soient. Parler de priorités nationales en matière d'éducation populaire et y associer les organismes volontaires met en danger la spécificité même de l'éducation des adultes.

La formation qualifiante

Le concept de formation qualifiante qui est en quelque sorte la pierre angulaire de l'Enoncé d'orientation commporte deux aspects qu'il y a lieu de distinguer: la définition qui est donnée d'une telle formation et sa reconnaissance sociale.

La formation qualifiante comprend l'acquisition d'une formation de base et la préparation à l'exercice d'un métier qui sont présentées comme les deux facettes indissociables de la qualification des personnes. Nul ne contestera la nécessité d'acquérir une telle formation. Je voudrais me pencher sur la définition qui est donnée de la formation de base et sur le manque apparent d'articulation entre cette première formation et celle reliée à l'apprentissage d'un métier.

Les composantes de la formation de base sont énumérées mais on comprend qu'il s'agit de la formation générale dispensée au secondaire et au collégial. Celle que proposait le Rapport Jean visait davantage les capacités de l'adulte, y compris l'approfondissement de ses divers rôles sociaux, sans toutefois négliger l'acquisition de connaissances et d'habiletés générales. La formation dispensée au secondaire et au Cégep et destinée en premier lieu aux jeunes, est-elle bien celle dont les adultes ont besoin pour se former aux métiers de l'avenir? On pourrait aller plus loin en se demandant si cette formation est aussi adéquate pour les jeunes. Mais en supposant que cette formation générale soit appropriée, est-il vraiment nécessaire que les adultes passent par le même cheminement que les jeunes? Je m'explique. On fait grand état du nombre de Québécois qui n'ont pas terminé leurs études secondaires. Il me semble irréaliste de penser que les adultes vont consacrer deux ou trois années de leur vie pour obtenir le diplôme

d'études secondaires qui n'est finalement qu'un préalable à une formation subséquente. A moins qu'on envisage une formation plus concentrée, il y a fort à parier, qu'une faible proportion d'adultes - et je parle ici de ceux qui ont plus de 30 ans - vont accepter de faire ce type d'investissement. C'est donc finalement ceux qui seront les plus avancés dans leur formation qui auront tendance à choisir ce parcours. Et que dire de tous ceux qui resteront à l'arrière plan, les plus démunis, qui seront condamnés à plus ou moins brève échéance au chômage? La voie de la scolarisation telle que proposée m'apparaît fort élitiste.

Quant à la formation professionnelle, l'acquisition d'un métier, pour souhaitable qu'elle soit, suscite aussi des inquiétudes. D'abord, le fait que formation générale et formation professionnelle relèvent de deux ministères différents porte à croire que "ces deux facettes indissociables de la qualification" seront en réalité dissociées. En outre, à moins que des mesures ne soient prises pour faire en sorte que les programmes de formation professionnelle comprennent tous un tronc commun d'habiletés transférables, on risque encore une fois d'engager les adultes et les jeunes dans des voies qui risquent d'être sans issue. Il faut à juste titre se méfier des planificateurs lorsqu'il s'agit de prévoir les métiers et les professions de l'avenir. A défaut d'objectifs clairs à long terme visant à retarder la spécialisation le plus longtemps possible, cette formation professionnelle alignée sur la politique fédérale pourrait s'avérer trop ponctuelle pour les problèmes de qualification que nous aurons à résoudre dans les dix années qui viennent.

Qui plus est, miser sur le métier et la profession au moment même où les adultes sont aux prises avec une multiplicité de problèmes, c'est réduire le champ d'intervention de l'éducation des adultes à une seule de ses composantes. Cette prise de position, si on conçoit aisément qu'elle soit rendue nécessaire par la conjoncture, n'en est pas moins réductionniste face à l'éducation des adultes.

Le dernier point que je voudrais aborder est celui de la re-

connaissance sociale des formations acquises. Le diplôme, ou une forme quelconque de sanction sociale, demeure un passeport essentiel pour accéder à l'emploi en dépit du fait que le diplôme soit de plus en plus décrié. Malgré ses inconvénients certains, il serait difficile de priver les adultes de cet avantage. L'insistance qui est mise sur la reconnaissance des acquis pourrait donner aux adultes la possibilité de faire valoir les connaissances et les habiletés acquises par d'autres voies que le cheminement scolaire. C'est là un premier pas. Tout dépendra naturellement de la réponse que donneront les institutions aux demandes qui leur seront adressées. Mais dans la mesure où ce sont les institutions qui déterminent les objectifs de la formation, on peut penser que les accommodements seront minimaux.

Conclusion

En conclusion, je dirais que cet Enoncé d'orientation et Plan d'action représente une réponse faible à l'ensemble des besoins de formation des adultes. Je dirais de plus qu'il confirme le statu quo et que certains aménagements prévus tendent à occulter la spécificité de l'éducation des adultes. Il est même assez surprenant, dans la section consacrée à la formation en entreprise, de trouver des termes tels que "enseignants du système scolaire" et "élèves". On parle beaucoup de formation qualifiante et de reconnaissance sociale, mais quand il s'agit de formation et de perfectionnement des formateurs tout court ou des formateurs d'adultes, le discours change de niveau. Même si quelques populations cibles sont identifiées, les femmes, les analphabètes, les handicapés, dans l'ensemble, cet Enoncé d'orientation s'adresse d'abord aux jeunes adultes et aux adultes qui sont déjà relativement scolarisés. C'est peut-être là le seul choix de société que nous ayons les moyens de faire. Soit. Je ne peux m'empêcher de regretter qu'il en soit ainsi.

.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.

L'énoncé de politique en éducation des adultes:
REACTIONS D'UN COMMISSAIRE DE L'EX-COMMISSION JEAN.

Communication de M. Claude Desmarais, directeur du Service d'éducation aux adultes, Commission scolaire régionale de Chambly.

Le diagnostic depuis 10-12 ans était qu'il fallait démarginaliser l'éducation des adultes dans notre système éducatif et social. Un peu tout le monde a réagi au début avec le concept de l'éducation permanente, avec le début aussi de la notion du monopole éducatif qui était en place surtout depuis la réforme scolaire. Tout était éducatif, et pour le monde qui était en éducation, c'était quelque chose qui leur appartenait. Les gens qui étaient dans le gros système, le système des jeunes, ont toujours pensé que l'éducation des adultes leur appartiendrait une fois la réforme terminée. J'ai vu apparaître des notions de post-secondaire, post-obligatoire, le concept flou d'éducation permanente. On a réagi beaucoup dans les années '75 à ces concepts-là. On se disait qu'on ne pourrait jamais arriver à être clair avec ces concepts. Il y avait les courants de l'UNESCO qui ont été repris dans le contexte du Rapport Faure. C'est comme si chaque fois que quelqu'un prenait conscience qu'il venait de faire un apprentissage dans son sous-sol, il était dans la cité éducative. L'éducatif était le moteur de tout changement chez la personne ou dans la société. Un moment donné on s'est dit l'éducatif ne peut nous tenir comme ça. Ce qui fait que dans les années '75, il y a eu un espèce de concensus dans le milieu de l'éducation des adultes; on a convenu qu'il commençait à y avoir une réalité, il y avait un champ de pratique sociale qui commençait à avoir son histoire et ses pratiques. Il y a eu consensus des institutions, des intervenants, etc. pour qu'un autre pas soit fait pour camper ce champ de pratique sociale qu'est l'éducation des adultes.

DESMARAIS

Pendant environ quatre ans, il y a eu des regroupements, des gens qui étaient impliqués et intéressés et qui ont fait consensus pour demander une politique d'éducation des adultes au Québec. En même temps, on constatait qu'il y avait une croyance dans un Québec en développement rapide, que le développement des ressources humaines n'était valable que pour les jeunes. On a diagnostiqué qu'il y avait discrimination. Il y a deux millions d'adultes au Québec qui n'ont pas le minimum requis pour fonctionner dans la société. On se disait : ça n'a pas de bon sens de consacrer 6 milliards de $ à l'éducation des jeunes, même s'il y a environ 200-300 millions de $ qui sont consacrés aux jeunes adultes et que, en contrepartie, il n'y a pas 1% de ces sommes qui est consacré à la formation des adultes, eux qui, d'une part n'ont jamais eu ce minimum et d'autre part, qui à cause de cela, n'ont pas les outils de base pour fonctionner au travail et dans les autres aspects de leur vie quotidienne comme citoyen. C'est ce qui a permis le consensus. C'est clair que dans ce mouvement, il y avait des gens du système régulier qui disaient qu'il fallait intégrer.

Je suis assez d'accord avec un certain nombre de points qui ont été dits précédemment par les autres conférenciers. Notamment, je voudrais vous faire remarquer que la documentation qui nous a été remise à la conférence de presse, lors du lancement de la politique, était insérée dans la pochette de la relance économique. C'est très significatif.

Il est évident qu'on a essayé de discréditer la Commission Jean. Au départ on a dit: "cette politique est à 80% conforme à la Commission Jean". Plus tard, on a dit: "elle est conforme à 50%". Aujourd'hui, je constate qu'à part le patronat, personne n'est content. Et il ne s'agit pas d'une habitude de réagir négativement. Comme première réflexion dans mon milieu, je disais à mon personnel, malgré mes déceptions, que nous avions au moins quelque chose sur la table. Par ailleurs, même si les mots et les concepts s'inspirent habilement de certaines des propositions de la Commission Jean, je les invitais à la prudence avant de conclure que le Gouvernement allait dans la même

DESMARAIS

foulée.

Je trouve ce document un peu méprisant pour les travaux qui ont été faits par la Commission. Même si je considère que le travail qui a été fait servira un jour peut-être davantage, je constate actuellement, que le Gouvernement n'avait pas besoin de la Commission Jean pour accoucher de ça. Il n'avait pas besoin de mettre quatre ans avant de réagir: deux ans de travail de la Commission Jean, deux ans de réflexion, 3 millions de $ d'investissement, tous les gens qui ont été consultés, les espoirs qui ont été créés, plus de 300 mémoires, des audiences, un rapport de plus de 800 pages et cinq annexes. Je pense qu'actuellement on a un embryon de politique. C'est un discours confus, imprécis, difficile à saisir car on a tenté de jouer avec des mots. Mais on ne sent pas une volonté politique de financer l'éducation des adultes. La Commission Jean avait travaillé dans le sens du développement de l'éducation des adultes.

Un autre point est que le Gouvernement ne peut prétendre qu'il est dans la foulée de la Commission Jean parce qu'il ne retient pas les paramètres essentiels que celle-ci avait mis comme garanties au développement d'une politique d'ensemble. On nous avait demandé de proposer une politique d'ensemble, politique avec objectifs, avec moyens d'action; on avait aussi demander de camper des sommes avec des échéanciers, des étapes d'implantation, d'expérimentation. On ne trouve pas de loi-cadre. Le droit à l'éducation et la gratuité équivalente à celle accordée aux jeunes ne sont pas garantis. Il est bien certain que ce n'est pas demain matin que nous verrons 2 millions d'adultes qui vont s'amener aux portes des écoles, des cegeps et des universités. Mais il faut que les adultes aient la chance d'avoir l'équivalent de ce qu'on accorde à nos enfants! Les chartes garantissent certains droits pour tous les citoyens dans une société, il est même prévu des actions positives envers des gens qui ont été moins favorisés.

La Commission Jean avait demandé un ministre responsable. On postulait que l'éducation des adultes c'était un dossier en soi, et on considérait que ça prenait un ministre responsable de ce dossier. Ce

n'est pas reconnu. Dans l'énoncé de politique, on fait tout ce qu'on peut pour "ratatiner" le phénomène de l'éducation des adultes. On disait aussi que ça prenait un maître d'oeuvre unique et un lieu gouvernemental spécifique. On voulait que l'éducation des adultes se décloisonne et qu'il y ait intégration des volets économique et socio-culturel. C'est le contraire qui se produit. Le Gouvernement avait donné à la Commission Jean, le mandat de considérer ensemble la formation socio-culturelle et professionnelle des adultes. Il y avait là une volonté politique, mais en fin de course, le Gouvernement dit autre chose. Quelle est la cohérence entre le mandat donné et l'énoncé de politique?

La Commission avait d'autres paramètres essentiels reliés à la situation même de l'adulte. Le rapport disait: "apprendre, une action volontaire et responsable". Volontaire dans le sens qu'être étudiant n'est pas le premier statut de l'adulte. On disait aussi que ça prend de la décentralisation et que les adultes doivent participer à toutes les phases du processus éducatif, comme cela a déjà été mentionné. On disait que ce devait être un système décentralisé dans les régions c'est-à-dire qu'il fallait responsabiliser les régions, mettre en place des mécanismes régionaux pour animer la concertation. Comme on disait plus tôt, s'il n'y a pas d'intérêts communs, on ne s'asseoit pas à une même table. Il y avait déjà des tables qui fonctionnaient; on proposait un minimum de structure d'animation dans les régions. Actuellement l'énoncé de politique ne propose rien de décentralisé. Il propose de la déconcentration dans chacune des directions régionales des deux ministères (éducation et main-d'oeuvre). Les autres ministères ne seront pas visibles. En terme démocratique, il y a un gros trou dans cette politique.

C'est une politique de deux ministères alors qu'on voulait un politique gouvernementale. Les ministères les plus impliqués sont le ministère de l'Education et le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Tout ce qui est sur mesure, tout ce qui est spécifique en éducation des adultes, on passe ça à quelqu'un d'autre. On se croit justifié de ne pas avoir de structures spécifiques, de finance-

ment spécifique, etc. Ma grande crainte est que l'on revienne à ce qui a déjà existé. Cette politique va être du bien-être social déguisé. C'est dangereux pour l'éducation des adultes parce qu'avec cette politique l'éducation des adultes ne livrera pas la marchandise, pas plus que le système régulier. On fait croire aux gens qu'avec un diplôme d'études secondaires, on a plus de chance, et qu'avec un diplôme d'études collégiales, on a encore plus de chance alors que le chômage est un problème de structure économique et non éducatif.

Il y a une volonté technocratique d'assimiler l'éducation des adultes, de ne pas la reconnaître. Je trouve cela méprisant, après avoir passé tant d'années dans le domaine. Je me sens 15 ans en arrière, dans les années où on disait: il faut déscolariser, il faut se centrer sur les usagers, il faut que l'offre soit la réponse à la demande et non l'inverse. Notre système scolaire actuellement, est un "product center system". En éducation des adultes, malgré les pressions du milieu centré sur le produit, on a développé une approche beaucoup plus près de l'optique clientèle. J'ai peur que cette approche soit noyée.

Cette politique ressemble à un concept olympique, sauf qu'on n'a pas d'architecte. On a cinq ministres mais pas d'architecte. Je n'y vois pas d'ingénierie. En éducation des adultes on parle d'in-génierie. On n'a aucune plomberie, il n'y pas de plan d'action, pas de cheminement critique, pas d'échéancier. On n'a pas chiffré le coût de cette politique. La structure en place est une tour de Babel. Par exemple, nous vivons actuellement la tour de Babel dans le domaine des micro-ordinateurs, et il y avait cinq ministres. Je n'ai pas très confiance que cinq ministres puissent être un maître d'oeuvre unique en éducation des adultes, qu'ils vont être capable de développer l'éducation des adultes, que minimalement ils vont en rendre compte de façon visible à l'Assemblée nationale, et qu'on va voir émerger les 700 millions de $ qui se trafiquent en éducation des adultes au Québec.

Un dernier commentaire, le Rapport Nadeau a fait que le milieu collégial s'est tassé. Je pense que le niveau collégial a débarqué. Il ne reste plus de noyau distinctif en éducation des adultes.

DESMARAIS

Je m'inquiète pour les adultes parce que je vois le domaine pas mal assimilé dans les cegeps. Pour répondre aux besoins de certains adultes, ça prend des tactiques pour passer par-dessus les exigences administratives. Les gens dans les institutions sont fatigués de recourrir aux tactiques. C'est la même chose pour les services à la collectivité. Il faut presque falsifier les procédures pour réussir à réaliser et à faire reconnaître certaines activités. La machine va de plus en plus empêcher les adaptations requises et l'éducation des adultes spécifique et différenciée sera à reconstruire dans quelques années. On dira: "La Commission Jean nous l'avait bien dit ..."

(Ce texte est une transcription de l'exposé de M. Desmarais)

.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.

ECHANGE ENTRE LES PERSONNES-RESSOURCES ET L'AUDITOIRE

M. Yvon Robert

Quand on dit que c'est un document de fonctionnaire, je suis en désaccord avec cela. Je pense que c'est la première fois qu'on a un document dans lequel les fonctionnaires ont dû écrire ce que les politiciens voulaient qu'ils écrivent. Il y avait des pressions de tout côté, notamment du milieu des affaires qui ne voulait rien savoir de la Commission Jean. Ce milieu a fait des pressions énormes pour empêcher le Gouvernement de donner suite aux recommendations qui concernent le financement. Depuis 18 mois, le Gouvernement est très attentif, très sensible, aux réactions du milieu des affaires. Une autre raison est celle dont j'ai parlé plus tôt, c'est la pression de la caisse d'accroissement des compétences, c'est-à-dire la nécessité de s'ajuster rapidement aux politiques développées par le Gouvernement fédéral parce qu'il y a de l'argent au bout de cela et que le Gouvernement du Québec ne peut s'en passer. Donc, ce sont des raisons économiques qui ont dirigé la rédaction de cette politique. Je suis convaincu que les fonctionnaires n'étaient pas si heureux que ça d'avoir à travailler dans ce contexte, mais ils n'avaient pas le choix.

Il y a aussi le problème de l'échec de la loi 40 qui n'a pas donné tellement de chance politiquement, au Dr Laurin de faire un autre coup d'éclat, le premier ayant été complètement manqué. Donc, il a dû ajuster son tir et sortir quelque chose de très humble. On se trouve donc devant un document très politique. C'est un document qui fera peut-être des remous dans certains milieux, mais le Gouvernement considère ces milieux perdus de toute manière.

Pour ce qui est des services d'éducation des adultes dans les cégeps, je crois qu'on va prendre encore quelques mois pour faire une

meilleure évaluation de ce qui se passe. J'ai l'impression qu'on a toute une gamme d'approches. Nous avons analysé les programmes d'insertion sociale des jeunes: il y a 17 projets collégiaux. Nous avons trouvé, parmi ces 17 projets, des interventions qui auraient été considérées comme des modèles par la Commission Jean parce que ce sont des interventions qui ont permis à des jeunes, dans une situation de décrochage, de vraiment se prendre en main. D'autres collèges ont développé des modèles plutôt coercitifs et directifs. Donc parmi les 17 projets, il y a une gamme complète d'approches: celles qui sont très axées sur les besoins de la clientèle et qui tiennent énormément compte des individus et des groupes, et celles qui sont plus directives ou qui sont développées davantage en fonction des impératifs des programmes et de l'organisation.

M. Claude Touchette

Depuis 15 ans le Gouvernement du Québec dit qu'il entre dans l'éducation des adultes: avec le Rapport Parent, avec le Rapport Ryan, avec la Commission Barbin qui recommandait, au même moment où le ministère de l'Education se structurait, la création d'une direction générale de l'éducation des adultes. Je sais dans quel esprit cette recommandation a été faite car j'étais secrétaire exécutif du comité Barbin. Ce comité a fait le même travail que la Commission Jean a tenté de faire auprès du Conseil du Trésor pour essayer d'identifier les argents qui étaient dépensés en éducation des adultes par les ministères. Il a eu beaucoup de difficulté à trouver ce qu'il cherchait. Il en est venu à recommander un centre unique pour s'occuper de l'éducation des adultes. Ce qui est clair maintenant c'est que ce centre, qui se voulait unique, n'a été en fait qu'un bureau de poste pour recevoir les subventions du Fédéral, pour lire les demandes venant des institutions et pour distribuer les subventions.

Le système public régulier d'éducation au Québec a pu se construire parce que pendant un certain nombre d'années, il a bénéficié d'un financement statutaire et sans intervention trop forte de la part

des gouvernements. Pendant ce temps, l'éducation des adultes n'a été, dans ces institutions, que des lieux de distribution de l'argent venant d'Ottawa et administré par Québec. Très peu d'argent provenait du gouvernement provincial qui pensait que l'éducation des jeunes était la priorité.

A ce moment-là commencent les querelles au ministère de l'Education et aussi dans les institutions scolaires. Ces querelles sont plus ou moins ouvertes tant que les institutions sont assurées de leur clientèle, une clientèle obligatoire, stable et nombreuse. Mais voici qu'un peu partout dans le monde, on commence à sentir que ces clientèles s'amenuisent progressivement. C'est à ce moment-là qu'apparaît le Rapport Faure. C'est à ce moment-là que l'OCDE commence à parler de l'éducation permanente. C'est l'euphorie dans le monde. On se dit: enfin on va l'avoir notre cité éducative. Au même moment, en France, on établissait la loi 71 qui est devenue comme une Bible au Québec, et on parlait beaucoup du congé-éducation. Quelques voix à travers le monde ont osé critiquer le Rapport Faure, ont osé critiquer la notion de l'éducation permanente. Et ces voix ont dit: il y a un phénomène dans le monde éducatif, c'est le phénomène de l'éducation des adultes; qu'on l'appelle de n'importe quel nom, il ne disparaîtra jamais. L'éducation des adultes a toujours été volontaire, non coordonnable, parce que les besoins d'apprentissage chez les adultes naissent et disparaissent très vite, et non institutionnalisable comme les institutions d'enseignement pour les jeunes.

Peu à peu, on observe que la population des jeunes diminue dans les institutions scolaires. On se retrouve avec un surplus de personnel régulier. Et pendant tout ce temps, ce sont des gens à la leçon qui font marcher l'éducation des adultes. Les directions du ministère de l'Education, direction de l'enseignement primaire et secondaire et aussi de l'enseignement collégial, qui ont pensé un moment qu'elles auraient des coupures énormes dans leurs clientèles, commencent à se dire: on a du personnel, on a le principe de l'éducation permanente, on a des théologiens de l'éducation permanente, pourquoi ne

pas nous re-tourner de ce côté-là pour essayer de régler nos chicanes au sein du ministère et entre les ministères?

Pour masquer leurs chicanes, ils prétendent que le grand problème en éducation des adultes c'est le gouvernement fédéral. Je ne le crois pas. Heureux gouvernement fédéral qui nous finançait, puisque Québec ne nous finançait pas. Heureux gouvernement fédéral qui permettait à Québec de l'attaquer parce qu'il ne voyait pas ses propres problèmes: on n'était pas capable de s'entendre à l'intérieur même du ministère de l'Education. Et pendant ce temps, se développe une mentalité de financer l'éducation des adultes à la Duplessis: "tu m'aimes, je t'aime, tu as cela; tu ne m'aimes pas, tu n'as rien". Ainsi, avec la crise économique, les baisses de clientèle, le chômage, le gouvernement fédéral et à son tour le gouvernement du Québec, décident de soumettre les institutions dites régulières, les collèges et les universités surtout, à du financement à la Duplessis: le Gouvernement finance à 100% les domaines qu'il juge prioritaires... les autres programmes utiles à la collectivité sont financés à 25-30%. Nous, les administrateurs, sommes coupables; nous avons plié et avons commencé à faire des pèlerinage à Québec, comme dans le temps de Duplessis, pour tirer partie du meilleur technocrate, du meilleur sous-ministre ou du meilleur ministre.

Et maintenant je fais une critique à la Commission Jean. Celle-ci avait l'instrument qu'il fallait pour dire ce qu'était l'éducation des adultes au Québec; elle avait un sondage fait auprès de 7000 adultes du Québec. C'est là que se trouve le modèle de participation des québécois à l'éducation des adultes. On voit que ce qui se fait en éducation des adultes dans les institutions scolaires représente à peine 15% du phénomène de l'éducation des adultes. Quand on dit que l'éducation des adultes c'est quelque chose de spécifique, qui ne peut être intégrée dans un système dit régulier d'enseignement, c'est cela qu'on veut dire. Ce que la Commission Jean aurait dû faire, c'est de recommander des infra-structures minimales permettant aux adultes de s'organiser et de trouver les services qu'ils voulaient avoir. Ceci aurait dû être financé statutairement, laissant au Gouvernement des

fonds pour financer, de façon ad hoc, des projets qui lui paraissent prioritaires. On se retrouve avec quoi? Cette infra-structure n'y est pas, on nie l'existence de l'éducation des adultes, on veut l'intégrer dans le système scolaire dit régulier, et tout l'argent qu'on a, on le met sur l'éducation que l'on dit "qualifiante". On va même jusqu'à dire que l'éducation valable c'est l'éducation "qualifiante", et qualifiante pour le producteur. Au Québec, on a eu longtemps une éducation catholique qui devait former les futurs saints du Paradis. Par la suite on a eu l'éducation laïque qui voulait former le bon citoyen. Nous voici rendus maintenant à l'éducation d'état qui veut préparer un producteur. C'est éminemment malheureux!

Je fais une autre réflexion. Ces jeunes qui sont chômeurs, ont été formés pour des métiers qui n'existent pas, et l'on sait très bien que la prévision n'est pas meilleure maintenant. De plus, ceux qui ont décroché, ont décroché pour quelque chose. Voici maintenant qu'on va en faire des étudiants obligés, on va les ramener dans la même structure qu'ils ont fuie. Qu'est-ce qui va se passer? On va ramener une génération dans une structure qu'elle n'a pas aimé. On va l'entretenir avec 150$ par semaine en lui faisant croire que la structure a changé. Je trouve cela très dangereux au point de vue social.

Je pense qu'il ne s'agit pas d'une politique mais de décisions politiques très parcellaires pour combler le vide d'ici la prochaine élection. Est-ce que l'on doit être pessimiste? Je ne crois pas. Nous sommes dans un "adult boom" qui aura la même influence que le "baby boom" a eue sur nos écoles, nos hôpitaux, nos services sociaux. La priorité est sur les 35-55 ans et cela durera 15-20 ans. Ces adultes demanderont une transformation de tous nos services. Si nos milieux veulent continuer d'exister, c'est avec cette population qu'ils devront travailler.

Je suis certain que dans deux ans, on recréera les structures que l'on fait disparaître présentement.

Et maintenant je vais parler des cégeps. Au Québec, les cégeps n'ont jamais été des cégeps communautaires, et pourtant c'était

dans l'esprit de la loi quand on les a créés. Pour qu'un cégep devienne un véritable centre communautaire, il lui faut une très bonne structure pour s'occuper des jeunes, une très bonne structure pour s'occuper des adultes dans les programmes réguliers et aussi pour s'occuper de la population adulte dans toutes ses activités - les services à la collectivité représentent 85% de l'éducation des adultes dans les services. Ce n'est pas en intégrant les adultes aux jeunes et en disant qu'il n'y a pas de différence entre les adultes et les jeunes que le cégep est communautaire. Je n'y crois pas. Un jeune qui a quitté le secondaire pour aller au cégep n'a pas encore cette connaissance du monde, même la connaissance qu'un chômeur en a. Ce jeune continue son éducation pour l'avenir tandis que ceux qui ont quitté l'école, reviennent avec d'autres notions et ils présentent les caractéristiques qui sont traditionnelles dans le monde de l'éducation des adultes depuis cent ans. Il s'agit de gens qui ont été obligés d'être responsables de leur propre vie, ce que les jeunes du cégep ne sont pas encore. C'est le fondement de l'éducation des adultes.

Une participante

On parle d'un centre de formation à distance qui serait un espèce d'organisme coopératif entre les commissions scolaires et les cégeps. La formule proposée pour créer le centre de formation à distance me semble assez utopique. Comment voyez-vous cela?

M. Robert

Le projet définitif n'est pas sorti. Au ministère de l'Education actuellement, on parle tantôt de démantèlement et tantôt de redéploiement. On parle de redéploiement de l'éducation des adultes et il y a eu le démantèlement des services généraux des moyens d'enseignement. Dans ce contexte, il y a des discussions qui durent depuis six, sept mois pour créer ou remettre en force l'enseignement à distance. Il y a un problème à savoir comment va se développer ce centre de formation à distance. On se demande actuellement si une commission scolaire et un cégep ne deviendraient pas des centres travaillant d'une

façon coopérative avec les autres. Il y a eu des projets plus ambitieux mais actuellement on pense à deux centres de production: un pour le primaire-secondaire et un autre pour le collégial. Ces deux centres alimenteraient la province. Ce qui est écrit dans l'Enoncé d'orientation est un voeu pieux. Il en est de même pour la reconnaissance des acquis. On a dépensé jusqu'à maintenant 100,000$ au niveau collégial et on en est encore à déblayer le terrain à partir d'expériences américaines.

Une autre participante

Un centre de formation à distance n'offrirait-il que des cours par correspondance?

M. Claude Desmarais

Oui, entre autre. Je crois que le Gouvernement est pris avec ça. La Commission Jean a examiné cette question parce que ça devenait un début de fouillis. J'ai l'impression que le Gouvernement s'attend que sa proposition de centre de formation à distance ne marchera pas et donc, que ça ne coûtera pas cher. Nulle part on ne dit qu'il y aura des argents mis dans les institutions pour financer ce projet-là.

M. Robert

Nous en sommes au point où nous demandons au Gouvernement que des chiffres soient mis sur la table. Nous voulons récupérer ce qui a déjà été investi.

M. Desmarais

Le Gouvernement voulait transférer la direction des cours par correspondance tout en souhaitant une association avec la TELUQ.

La formation à distance au Québec doit être campée dans notre situation géographique et sous les volets d'accessibilité et de démocratisation. Le problème de fond est de décider quelle sorte de formation à distance nous voulons développer pour le Québec. Le danger qui

s'annonce est que l'on développe une troisième voie de compétition offerte à la même clientèle. Je crainds que l'on veuille institutionnaliser un modèle qui ne sera pas vraiment de la formation à distance.

Un participant

J'ai deux commentaires. D'abord, il y a des choses qui sont claires dans ce document. Premièrement, on parle d'un ministère qui a pour rôle de développer une politique de main-d'oeuvre, c'est-à-dire identifier les besoins de formation dans les entreprises. Par conséquent, les intervenants qui vont alimenter la formation professionnelle des jeunes et des adultes, ce sont les CFP à travers un organisme bicéphale géré par les ministères de l'Education et de la Main-d'oeuvre. Par ailleurs, nous sommes convaincus, au niveau régional, que les CFP n'ont pas les outils pour gérer les budgets et les programmes, ils ne pourront pas livrer la marchandise.

Il y a des points positifs dans l'Enoncé d'orientation comme le développement de certains modèles de formation en alternance, de formation à distance; on parle de la formation en industrie, de formation sur mesure. Cela me donne des balises pour essayer de trouver des formules originales. Ce qui me manque ce sont les sous. On coupe nos budgets. Par ailleurs, dans les services d'éducation des adultes, on ne s'est jamais préoccupé d'avoir des budgets de recherche et développement. On n'a pas cette préoccupation. De la même manière pour le perfectionnement. Quand on parle de PERFORMA, cela touche qui? Les enseignants du secteur régulier. Et quand on a parlé de certificat pour les formateurs d'adultes, je me suis fait dire: "il y a des côtés à rabais dans ce programme, mais il faut y mettre des gens parce que ça paraît bien". Ce qui nous manque, ce sont des ressources pour le développement communautaire. Pour être près des milieux, pour être capables de répondre aux besoins, il nous faut les moyens de faire de la recherche et développement.

Ce qui n'est pas clair dans l'Enoncé d'orientation et qui est dangereux pour l'adulte et pour les services, c'est que l'argent reste où il est; on n'en aura pas plus qu'actuellement.

Un autre participant

Deux remarques. La première est une des questions qui me fascinaient après la lecture de la politique: comment vendre à l'ensemble de mes collègues de la communauté collégiale que nous existons et que nous avons un rôle important à jouer? C'est un défi important à relever. Quand je m'adresse à des personnels des différents services, comme l'audio-visuel, l'orientation, etc., on me dit: "moi je suis engagé pour les jeunes". Si je passe au service d'orientation une demande provenant d'un adulte, j'ai peu de chance d'obtenir ce que je demande à moins que je sois "chum" avec lui. Pourquoi? Parce que ce n'est pas dans son mandat.

Ma deuxième remarque concerne cette "comitose" qui s'en vient. Pour être présent aux différentes tables de concertation, je dois me libérer au moins quatre demi-journées par mois. Il y a une perte énorme d'énergie dans ces comités pour faire avancer des dossiers et souvent, pour obtenir de très maigres résultats.

M. Claude Touchette

J'ai deux commentaires. Je crois que les maisons d'enseignement régulier ont perdu leur pouvoir de définir les besoins, de définir les objectifs, d'organiser les activités éducatives et de les valider. Cela forme un tout. On ne peut avoir deux groupes qui font chacun une partie du travail car alors, on empêche la relation éducative. Les écoles et les cégeps ont perdu ce pouvoir, ils se sont mis à recevoir des commandes.

Dans l'analyse de la situation en éducation des adultes, je perçois un autre phénomène dont on parle peu. En France, la loi 71 sur la formation des adultes est attaquée de partout. Devant le chômage qui monte, la France a passé toute une série de lois pour ramener les futurs chômeurs à l'école, deux ans avant qu'ils ne perdent leur emploi. On sait que tous les milieux français critiquent ces lois. Pourquoi? Parce que dans le développement de l'industrie, dans une période de crise et dans un monde de production en transformation

rapide, ce ne sont plus les grandes compagnies qui donnent des emplois mais les petites entreprises. On ne peut plus planifier l'évolution de la main-d'oeuvre sur un grand projet même régional. Il faut trouver des moyens rapides pour aider ces petites entreprises qui, en France, ont créé plus d'un million d'emplois. Il faut trouver des mécanismes rapides, et ce ne sont pas les tables que l'on s'apprête à mettre sur pieds qui vont nous permettre d'aider les petites entreprises.

M. Gilles Besner

Je réagis à l'intervention à savoir que les institutions d'enseignement ont perdu le pouvoir de définir les besoins. Je crois qu'avec l'Enoncé d'orientation, elles sont en train de perdre sans s'en rendre compte, le pouvoir de réaliser les activités de formation. A titre d'exemple, trois grandes compagnies: Bombardier, IBM et une autre compagnie, sont en train de mettre en place un institut de haut savoir technologique avec l'appui du Collège de Sherbrooke.

M. Robert

C'est un modèle qui fait partie de l'Enoncé d'orientation. Je crois que cela va permettre à l'industrie de financer une partie du perfectionnement dont elle a besoin. Cela répond à un reproche des syndicats qui disaient qu'on se servait de l'argent réservé à la formation. L'industrie a formé un consortium avec le collège pour développer de la formation.

M. Desmarais

Il est à craindre que le Cégep ne devienne qu'une courroie de transmission, sa présence assurant que le projet est accepté socialement. Y a-t-il un minimum d'assurance que les travailleurs qui seront impliqués dans ce projet auront la voix au chapitre?

M. Robert

Nous vivons dans une société capitaliste; si on veut se donner un système d'éducation socialiste, il y a là divorce. La Com-

mission Jean faisait l'hypothèse qu'on pouvait développer un système d'éducation aux adultes "socialiste". Nous sommes dans un système capitaliste: quand l'employeur veut m'imposer un programme de formation, je considère que je n'ai pas le choix.

M. Besner

Pour moi, ce n'est pas une question de système socialiste ou capitaliste mais une question de système privé ou public. Est-ce qu'on est en train de perdre le système public d'enseignement au Québec?

M. Robert

Oui, on est en train de le perdre. On n'a pas le choix. Regardez ce que les gens choisissent. C'est la démocratie.

M. Touchette

Est-ce que cela voudrait dire que l'avenir de l'éducation des adultes comme domaine spécifique serait dans le secteur privé?

M. Robert

C'est possible. C'est ce qui se dégage de l'Enoncé d'orientation. Quels sont les meilleurs modèles de formation de personnel au Québec? Avez-vous examiné les modèles des compagnies? Je connaît le système de Bell, de l'Hydro. Ils ont de très bons modèles.

M. Gaudet

Les modèles de formation de ces compagnies ne sont pas des modèles d'éducation complète. On considère les travailleurs uniquement sous l'angle de leur métier et de leur qualification professionnelle. Les efforts d'éducation socio-culturelle sont minimes.

Et n'eut été de l'heure tardive, le débat se serait poursuivi.

.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.

L'ÉNONCÉ D'ORIENTATION ET PLAN D'ACTION
EN ÉDUCATION DES ADULTES: UN PAS EN AVANT OU QUINZE ANS EN ARRIÈRE?

5 4

$ 3.60

Disponible à:
La librairie de l'Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal, H3C 3J7
Tél.: 343-6210

FIN